

ACTIVITÉS 2000–2001



Le présent rapport rend compte des principales activités de l'OIDEL pendant une période s'étendant du mois de mai 2000 au mois de septembre 2001.

Tout en poursuivant sa collaboration étroite avec les organes de protection des droits de l'homme à l'ONU et les instances européennes, l'OIDEL a participé ou animé de nombreuses conférences en Suisse, en France, en Espagne et en Allemagne.

Par ailleurs, un effort tout particulier a été réalisé dans le domaine de la publication de livres, d'articles et d'études diverses.

Désormais, la promotion de la liberté d'enseignement passe par une formation approfondie des décideurs et des acteurs éducatifs dans les différents pays. A l'occasion de ces formations, l'OIDEL s'est efforcée – et continuera à le faire – de montrer que la liberté d'enseignement a partie liée avec un nombre important de préoccupations actuelles : le phénomène de la multiculturalité, le renouveau de la pédagogie, les libertés d'opinion et d'expression, la laïcité, la question dite du « genre », le racisme, etc.

Loin d'être une préoccupation partisane, la promotion des libertés éducatives met en jeu tout un réseau de significations et de valeurs. Cela n'apparaît pas au premier abord. L'objectif de l'OIDEL est de mettre en lumière ces relations essentielles.

1. Collaboration avec les organes de protection des droits humains et les instances européennes

Comme par le passé, l'OIDEL a assisté à de nombreuses sessions de la Commission des droits de l'homme, de la Sous-commission et du Comité des droits économiques, sociaux et culturels.

La session de printemps 2001 de la Commission a revêtu une importance particulière en raison du fait que la « Rapporteuse spéciale », Madame K. Tomasevski, y présentait un

nouveau rapport sur le droit à l'éducation. OIDEI a eu plusieurs contacts avec Madame Tomasevski et lui a fourni un abondant matériel de réflexion.

En dehors de ces réunions habituelles, l'OIDEI a participé au Sommet social de l'ONU à Genève, en juin 2000.

En avril 2001, l'OIDEI, par le biais de son Université d'été, a collaboré à la mise sur pied d'une conférence intitulée « *Human Rights Education : only a Matter of a Decade ?* » Parmi les intervenants, on notera la présence de Mme Mary Robinson, Haut Commissaire aux droits de l'homme et de plusieurs experts comme Mme P. Navarrette-Reciña, MM P. Meyer-Bisch et A. Mendonça, Amassadeur du Portugal. La rencontre était présidée par M. Edgar Ugalde, Ambassadeur spécial pour les droits de l'homme (Costa Rica), et parrainée par la Mission Permanente du Costa Rica.

En mai 2001, l'OIDEI a participé, également à Paris, à une réunion des ONG impliquées dans le suivi de la Conférence de Dakar.

Un travail préparatoire a été réalisé en vue de la *Conférence Internationale Consultative sur l'Education Scolaire en relation avec la liberté de religion et de conviction, la tolérance et la non-discrimination*, conférence se déroulant Madrid en novembre 2001 sous l'égide du *Rapporteur spécial des Nations unies sur la question de l'intolérance religieuse* et du *Gouvernement espagnol*. Le rapporteur spécial, M. A. Amor, a sollicité les futurs participants, les priant de réagir à un document de travail et à un projet de déclaration finale. L'OIDEI a étudié ces documents et émis de nombreuses propositions.

En septembre, un collaborateur de l'OIDEI a représenté l'organisation à la Conférence mondiale contre le racisme à Durban. Pendant la même période, se déroulait à Genève la Conférence internationale sur l'éducation de l'UNESCO. L'OIDEI y fut également représentée.

Le précédent rapport mentionnait la création d'une plate-forme d'organisations d'écoles indépendantes en vue de la rédaction de la Charte européenne des droits fondamentaux. MM. Fernandez et Gil ont poursuivi leur collaboration avec leurs collègues européens, notamment à l'occasion d'une rencontre à Bruxelles, en juin 2001. Certains aspects des propositions de ce groupe de travail ont influencé la rédaction de l'article 14 de la Charte, concernant le droit à l'éducation.

2. Conférences et participation à des réunions internationales.

En mai 2000, l'OIDEI a participé à la Conférence "*Education et travail: divorce ou entente cordiale?*" au congrès annuel de l'AFEC (Association française d'éducation comparée). A. Fernandez y a prononcé une conférence sur le travail comme droit culturel. Ce congrès dont les actes seront publiés dans le courant 2001 aux éditions de l'Harmattan, s'est tenu à l'Université de Genève.

En juin 2000, le directeur général de l'OIDEI était invité à parler du droit à l'éducation devant l'*Association suisse des Ecoles Montessori* à Genève. Il a également participé à un colloque sur les indicateurs du droit à l'éducation, mis sur pied à Fribourg par l'*Institut*

International d’Ethique et de Droits de l’Homme. A cette occasion, il a présenté une communication relative aux indicateurs de liberté. Quelques jours plus tard, A. Fernandez et J.-D. Nordmann donnaient un cours aux éducatrices de la petite enfance, sous l’égide du Département de l’Instruction publique à Genève.

Dans le canton voisin, à Lausanne, J.-D. Nordmann a régulièrement poursuivi son activité au sein du *Comité pour la Liberté d’Enseignement*, créé dans le but d’agir auprès des « Constituants », représentants élus par le peuple vaudois en vue de la rédaction d’une nouvelle constitution cantonale. Plusieurs propositions émises par ce Comité ont été retenues, quoique de manière timide, dans l’avant-projet soumis à consultation populaire au cours de l’été 2001.

Le rapport 1999-2000 présentait une étude en cours de réalisation : « *Le financement de l’école non gouvernementale* ». Ce rapport fut présenté par J.-D. Nordmann à l’occasion d’une conférence organisée à la fin du mois de juillet 2000 à l’Université de Valladolid, en Espagne. Cette rencontre fut suivie immédiatement par une session organisée par l’OIDEI pour l’Université *Internationale Menendez Pelayo* à Santander. Le cours dont l’OIDEI avait la responsabilité s’est intitulé : « *Elección de escuelas y derechos humanos* ». C’est dans ce contexte que le rapport fut présenté publiquement à l’occasion d’une conférence de presse réunissant de nombreux médias.

Au début du mois d’octobre 2000, A. Fernandez a animé une table ronde sur la liberté d’enseignement au cours du 2^{ème} congrès de l’association « *Catholiques et vie publique* » à l’Université San Pablo-CEU de Madrid.

En décembre, l’OIDEI a participé à l’inauguration de l’*Institut international de recherche sur la liberté d’enseignement*, créé à Lyon par le professeur Jean-Noël Dumont. J.-D. Nordmann y a prononcé la conférence inaugurale. Toujours en décembre, A. Fernandez a assisté à l’Assemblée générale de FAES à Milan, où il s’est exprimé sur le thème : « *Il diritto à l’educazione: de la diciariazione universale alla carte dei diritti de l’UE* ».

A la fin du mois de janvier, J.-D. Nordmann était invité par le Parti Socialiste de Lausanne à participer à un débat contradictoire sur le droit de choisir l’école.

En février 2002, A. Fernandez s’est rendu à Lyon pour participer à la Conférence de l’ARLE (Association rhodanienne pour la liberté d’enseignement). Un mois plus tard, il a donné une conférence intitulée « *Hay valores comunes en la sociedad multicultural?* » dans le contexte d’un programme de réflexion sur la question du multiculturalisme et de l’émigration organisé à Huesca sous le patronage de l’Ibercaja. Il s’est ensuite déplacé à l’Université de Saragosse pour y participer à une conférence du programme Comenius. A. Fernandez y a prononcé la conférence finale sur « *L’éducation au XXIème siècle* ».

Au mois d’avril J.-D. Nordmann fut invité par le Centre des catholiques conservateurs à Sion, dans le Valais suisse pour une conférence sur le choix scolaire. Le 30 avril, il s’est rendu à Nice sur l’invitation de la FEDE (Fédération européenne des écoles), qui tenait son Assemblée générale. Il y proposa une conférence sur « *Le droit de choisir l’école dans le contexte de la Charte européenne des droits fondamentaux* ».

Au début du mois de mai, la Faculté des lettres de l’Université de Navarre a organisé à Pampelune un cours de doctorat sur le thème : « *L’éducation à la citoyenneté et les droits de*

l'homme ». Le directeur de l'OIDEL y a participé en qualité de professeur. A l'occasion du même voyage, il a participé à une session de formation sur le droit à l'éducation à l'Université Internationale de Catalogne, une session dirigée par le groupement scolaire *Institucio*, puis à une conférence à l'Institut des droits de l'homme de l'*Université Complutense* à Madrid. Son intervention porta sur les « *priorités pour les droits de l'homme au XXIème siècle* ». Pendant ce temps, J.-D. Nordmann participait, à Paris, à une émission de 90 minutes à Radio-Courtoisie, en compagnie, notamment, du professeur Philippe Némó. Il s'est rendu ensuite à Locarno, au Tessin, pour participer à une session de la Commission de l'enseignement spécialisé de Suisse romande et du Tessin, devant laquelle il donna un cours sur le thème : « *Les enfants surdoués et de la liberté d'enseignement.* »

En juin 2001 à Hanovre, un Symposium intitulé: "*Schulvielfalt auf dem Weg nach Europa*" a été organisé par l'*Institut für Bildungsforschung und Bildungsrecht* du professeur F.-R. Jach. Mme Tina Roon y représenta l'OIDEL et prononça une conférence « *Enseignement personnalisé et liberté d'enseignement* ».

En septembre 2001, A.Fernandez a animé une table ronde sur le thème « *Les droits de l'homme et l'interculturel* » au VIIème congrès de l'association pour la recherche interculturelle (ARIC).

3. Activités dans le contexte de l'Université d'été

Les 6^{ème} et 7^{ème} sessions de l'Université d'été des droits de l'homme et du droit à l'éducation ont eu lieu à Genève en août 2000 et en août 2001 sous la présidence de A. Fernandez et la direction de B. Trocmé. Ces deux manifestations font l'objet d'un rapport séparé que l'on peut obtenir sur simple demande à l'OIDEL. La session 2000 fut caractérisée par le thème « *Femme et culture de la paix* », thème qui présida également à une « *Nuit des droits humains* » au cours de laquelle cinq films furent présentés. Dans le même contexte fut organisée sous l'égide de la Tribune de Genève, une table ronde publique : « *Qu'est-ce qu'une culture de la paix ?* ». La « question du genre » revêtit également une grande importance lors de la session 2001, ainsi que la réflexion sur le thème du racisme.

Dans le même contexte de formation aux droits de l'homme, A. Fernandez a animé, en juillet 2000, un cours d'été de l'UNED (Université nationale d'éducation à distance, Espagne) portant essentiellement sur « *La diversité culturelle pour la paix* ». La session 2001 de l'UNED, elle, a traité de « *Racisme, xénophobie et intolérance* ».

En juin 2001 s'est déroulé le cours de *Certificat de formation continue en droits de l'homme* de l'Université de Genève. A.Fernandez et B. Trocmé y sont intervenus au double titre de co-organisateurs et de professeurs.

Début août 2001, A.Fernandez et B. Trocmé ont animé un cours pour des femmes autochtones d'Amérique Latine en lien avec la Fondation canadienne *Droit et Démocratie et Enlace Continental de Mujeres Indigenas*.

4. Etudes et publications

Dans son rapport 1999-2000, l'OIDEL annonçait diverses publications à venir.

C'est ainsi que, en décembre 2000, est paru un ouvrage publié par les éditions l'Âge d'Homme : « *Le droit de choisir l'école, une question de justice* ». La parution de cet ouvrage de J.-D. Nordmann et A.Fernandez fit l'objet d'une conférence de presse et rencontra un écho important dans les journaux de Suisse romande et de France. Une version espagnole est en cours d'élaboration.

La brochure « *Six questions sur la liberté d'enseignement* » est sortie de presse en septembre 2001 et a été largement diffusée aux membres de l'Organisation ainsi qu'aux personnes intéressées. Les versions espagnole et anglaise devraient voir le jour dans le courant 2002.

En août 2000, l'OIDEL a édité une compilation de cours de l'Université des droits de l'homme et du droit à l'éducation : « *Hacia una cultura de los derechos humanos, Un manual alternativo de derechos humanos* ». Une nouvelle compilation en langue française est en cours d'élaboration pour 2002.

En juin 2001, A.Fernandez et J.-D. Nordmann ont rédigé un article intitulé « *Vers de nouveaux indicateurs de liberté d'enseignement* » dans une publication éditée sous la responsabilité conjointe de l'IIEDH de Fribourg, la Commission nationale suisse pour l'UNESCO et la chaire d'Histoire et de Politique Economique de l'Université de Fribourg. Cette publication consiste en une compilation d'études sur le thème des « *indicateurs du droit à l'éducation ; la mesure d'un droit culturel, facteur du développement.* »

En septembre 2001 enfin, J.-D. Nordmann a publié une brochure intitulée « *Quelle pédagogie pour les enfants à haut-potentiel intellectuel ?* »

5. Divers

Au mois de juillet 2000, l'OIDEL a été sollicitée par une étudiante de l'Université de Genève qui souhaitait décrire les thèses et les modes de travail d'une organisation travaillant à la promotion de la liberté d'enseignement. Plusieurs séances de travail en résultèrent. Mlle Nathalie Egea a présenté son mémoire en juillet 2001.

Sur le plan administratif, l'année 2001 fut consacrée au renouvellement de l'image corporative de l'OIDEL. Un travail intense avec un graphiste espagnol permit l'élaboration d'une image totalement nouvelle, permettant une unification de tous les supports de présentation de l'Organisation. Un certain ralentissement de la publication de la lettre d'information « Education et Liberté » est précisément dû à la nécessité d'une présentation plus moderne et attractive. Ce travail est aujourd'hui réalisé.

Parallèlement, et selon la même « philosophie », la présentation et la logique du site internet de l'OIDEL ont été entièrement remaniées.

Dans la perspective d'une publication « on line », J.-D. Nordmann a fait l'inventaire et le résumé de l'ensemble des textes produits par l'OIDEL depuis 1995.

6. Comité exécutif

Suite aux événements du 11 septembre 2001, le Comité exécutif et l'Assemblée générale n'ont pas pu se réunir comme prévu, en raison des difficultés de voyage. Les décisions statutaires ont été exceptionnellement prises au moyen d'un vote par correspondance. Aucun changement n'est à signaler au sein du Comité Exécutif.